



Agence Locale de l'Énergie et du Climat

Gare des Brotteaux
14, place Jules Ferry - 69006 Lyon

Tél. : 04 37 48 22 42

<http://www.alec-lyon.org/>

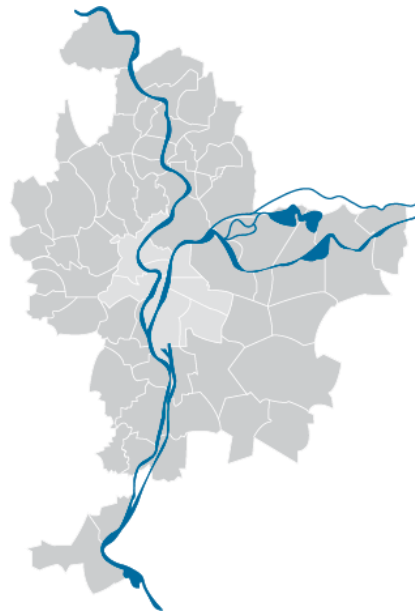
GRAND LYON
la métropole

Métropole de Lyon

20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

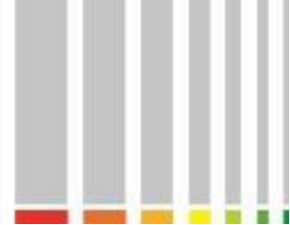
Tél. : 04 78 63 40 40

<http://www.grandlyon.com>



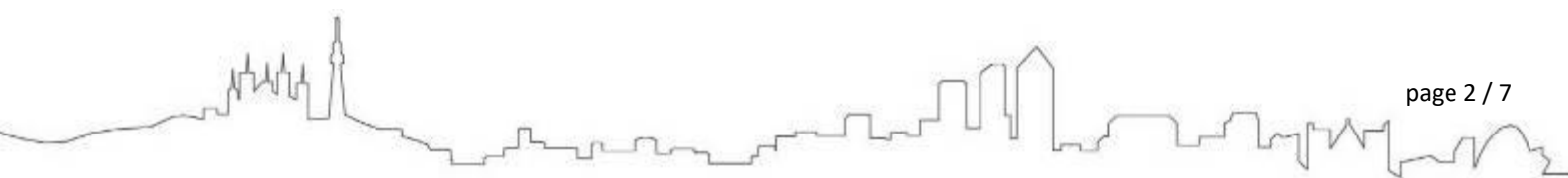
**SE RACCORDER A UN RESEAU DE CHALEUR OU DE FROID
SUR LA METROPOLE DE LYON
MODE D'EMPLOI**

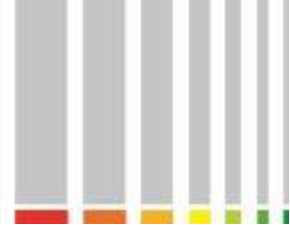
**Fiche B09 – Le réseau de VENISSIEUX
Version 2021**



SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	3
Informations générales	3
Autorité compétente	3
Délégataire	3
Outils de communication	3
Périmètre de la délégation et plan du réseau.....	4
Données de production	5
Possibilité de raccordement	5
Mix énergétique réel	5
Contenu en CO ₂	5
Classement du réseau.....	5
REGLEMENT DE SERVICE	6
PERSONNE À CONTACTER	6
MODALITES TECHNIQUES DE RACCORDEMENT.....	6
Documents à fournir pour une demande de raccordement.....	6
Conditions de raccordement et attentes du délégataire vis-à-vis de l'entretien / maintenance du réseau secondaire	6
MODALITES FINANCIERES DE RACCORDEMENT	7
Durée d'engagement initiale	7
Coûts de raccordement	7
Tarification en vigueur	Erreur ! Signet non défini.
Taux de TVA applicable	7
ANNEXES	7





PRESENTATION GENERALE

INFORMATIONS GENERALES

Nom	RESEAU DE VENISSIEUX
Année de création	1966
Longueur du réseau	Environ 32 km
Sites de production	Chaufferie des Minguettes

AUTORITE COMPETENTE

Nom	METROPOLE DE LYON
Coordonnées	20, rue du Lac CS 33569 69505 Lyon cedex 03
Contact	reseauxdechaleur@grandlyon.com

DELEGATAIRE

Nom du délégataire	VENISSIEUX ENERGIES (filiale 100% Dalkia)
Coordonnées	16 rue Albert Einstein 69200 Vénissieux
Mode de gestion	Délégation de service public de type concession
Date de fin de contrat	31 décembre 2034

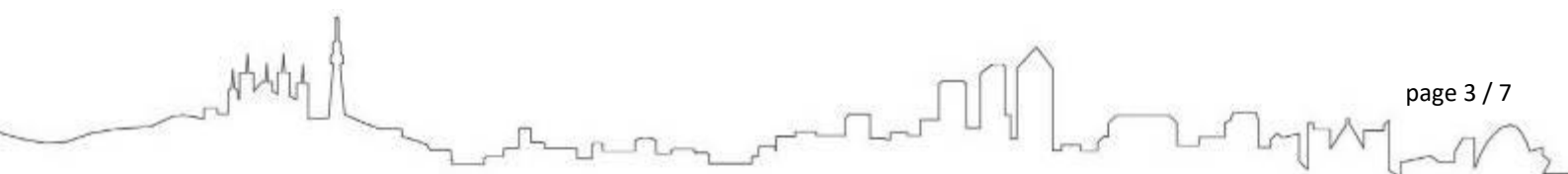
OUTILS DE COMMUNICATION

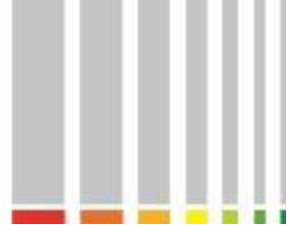
Site internet :

<http://www.venissieux-energies.fr/>

Portail abonnés :

<https://portail.venissieux-energies.info/#!/login>

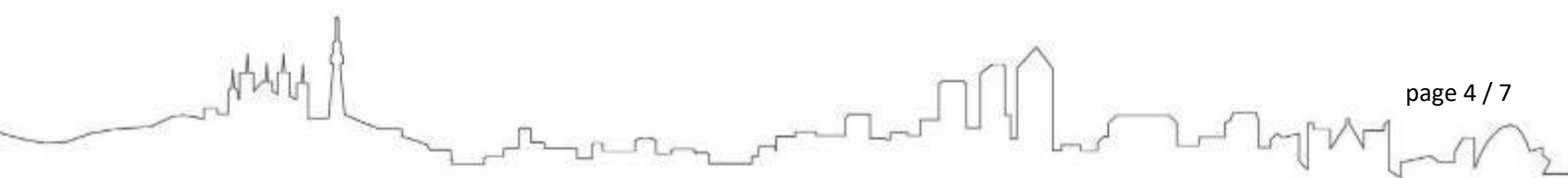
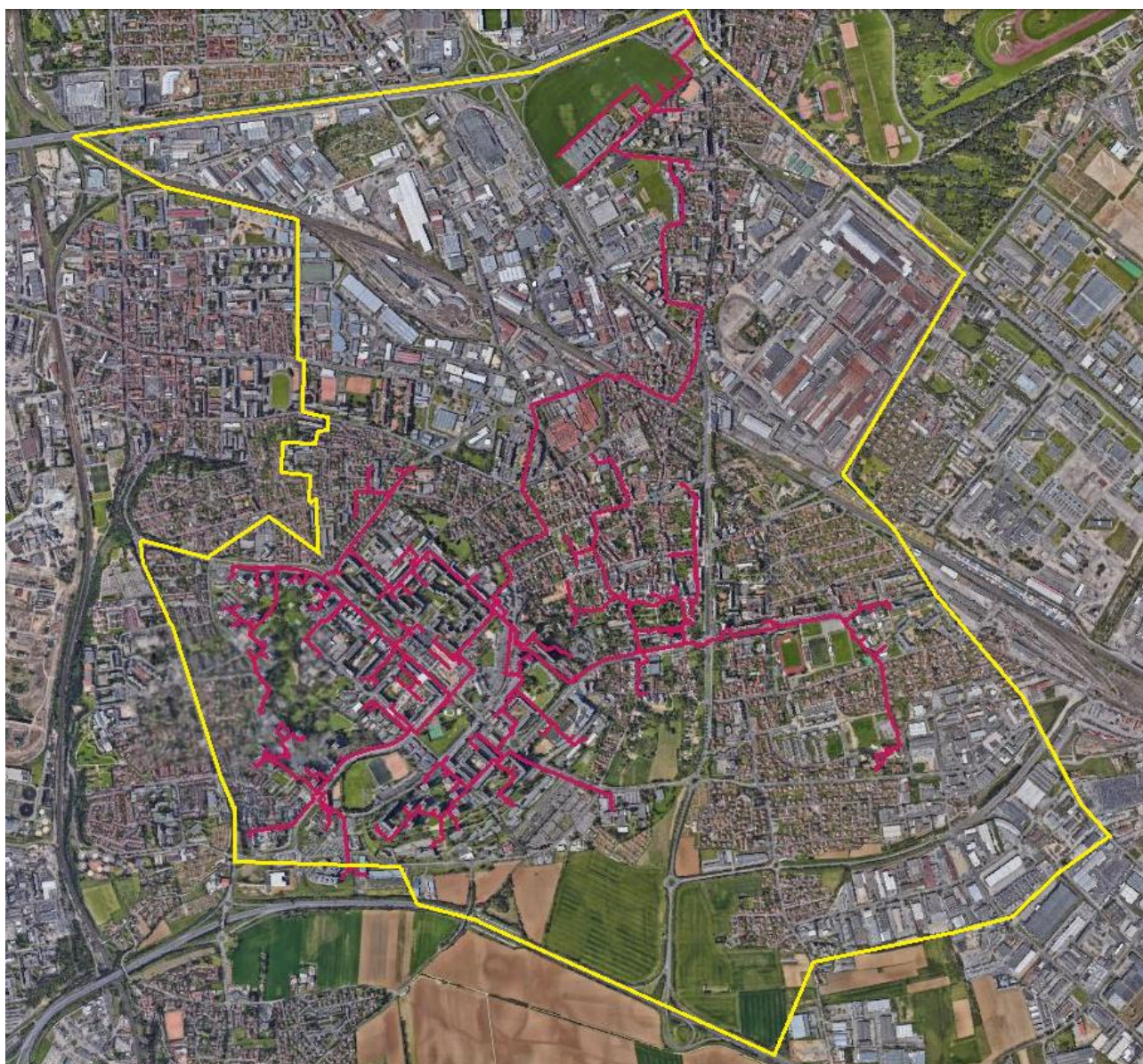




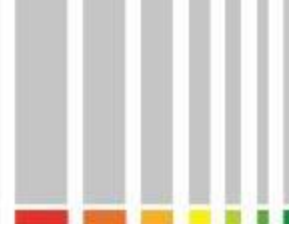
PERIMETRE DE LA DELEGATION ET PLAN DU RESEAU

Le périmètre de la délégation est précisé en jaune sur le plan du réseau ci-dessous.

Le réseau existant est tracé en rouge. Le réseau de Vénissieux est depuis 2018 interconnecté au réseau de Centre Métropole via une sous-station d'échange située sur le site du Puisoz. Cette interconnexion permet en été et à l'intersaison de récupérer la chaleur excédentaire produite par l'Usine de Traitement et de Valorisation Énergétique de Lyon Sud lors de l'incinération des déchets ménagers non recyclables ; l'eau chaude sanitaire du réseau est ainsi produite par l'UTVE de Lyon sud, et la chaufferie des Minguettes est à l'arrêt pendant ces périodes.



SE RACCORDER A UN RESEAU DE CHALEUR OU DE FROID
SUR LA METROPOLE DE LYON – MODE D'EMPLOI
B09 – le réseau de VENISSIEUX



DONNEES DE PRODUCTION

Année	2020	
Volume de consommation	123	GWh/an
Nombre d'équivalents logements	12 600	équivalents logements

POSSIBILITE DE RACCORDEMENT

Possibilité de raccordement	Réseau en développement	Raccordement possible	Réseau saturé
	X	X	

Fourniture de chauffage et/ou eau chaude sanitaire	CHAUFFAGE	EAU CHAUDE SANITAIRE
	X	X

Type de livraison de l'énergie calorifique	EAU CHAUDE	EAU SURCHAUFFEE
	X 110°C maximum	

MIX ENERGETIQUE REEL

Année	2020						
Energie	Bois	Cogé bois	UTVE	Gaz	Cogé gaz	Fioul	Biogaz
Pourcentage	40.5 %	0 %	6.9 %	32.5 %	16.8 %	0.7 %	2.6 %
Taux de couverture EnR&R ¹	50 %						

CONTENU EN CO₂

Valeur	121	g / kWh
--------	-----	---------

Dernier arrêté en vigueur : [Arrêté du 11 avril 2018](#)

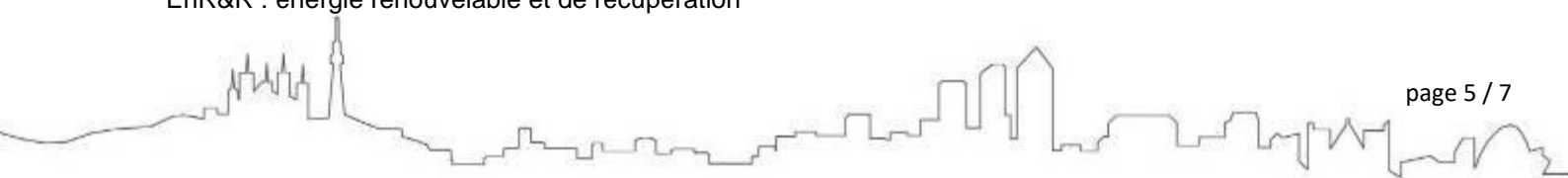
Nota : L'interconnexion entre les réseaux de Vénissieux et Centre Métropole entraînera une modification du contenu en CO₂ du réseau.

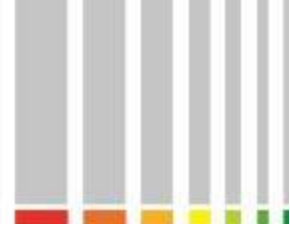
CLASSEMENT DU RESEAU

Le réseau est-il classé ?	NON
---------------------------	-----

Nota : En cas de réseau de chaleur classé, des zones de développement prioritaire sont définies dans le dossier de classement. Les constructions créées ou lourdement rénovées dans ces zones ont obligation de raccordement au réseau, selon les prescriptions faites dans le dossier de classement du réseau.

¹ EnR&R : énergie renouvelable et de récupération





REGLEMENT DE SERVICE

Le règlement de service est disponible sur le site internet de l'ALEC, [sous ce lien](#).

PERSONNE À CONTACTER

Marie-Anne GALAUP

Tél. : +33 4 72 35 66 60

marie-anne.galaup@dalkia.fr

MODALITES TECHNIQUES DE RACCORDEMENT

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT

Les informations suivantes seront nécessaires, à minima :

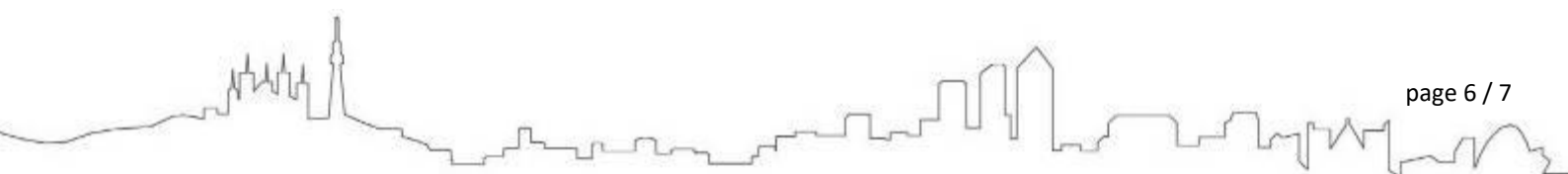
- Nom du maître d'ouvrage
- Adresse du projet et localisation projetée de la sous-station
- Consommation annuelle estimée pour le chauffage et/ou la préparation d'eau chaude sanitaire (sur la base des calculs réglementaires pour les bâtiments neufs ou éco-rénovés, ou de l'historique des 3 dernières années représentatives pour les bâtiments existants)
- Puissance nécessaire pour le chauffage et/ou la préparation d'eau chaude sanitaire
- Date souhaitée de mise en service de la sous-station

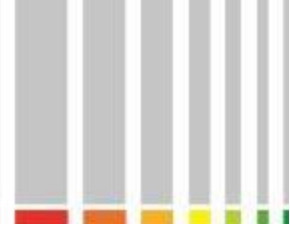
D'autres éléments pourront être demandés pour l'établissement d'une proposition technique et financière détaillée de la part du délégataire.

CONDITIONS DE RACCORDEMENT ET OBLIGATIONS DE L'ABONNE VIS-A-VIS DE L'ENTRETIEN / MAINTENANCE DU RESEAU SECONDAIRE

Le guide de préconisations techniques pour l'établissement du local sous-station est disponible sur le site internet de l'ALEC, [sous ce lien](#).

Les demandeurs sont invités à se rapprocher du délégataire Vénissieux Énergies pour les préconisations concernant les réseaux de distribution de la chaleur et les installations de production d'eau chaude sanitaire.





MODALITES FINANCIERES DE RACCORDEMENT

DUREE D'ENGAGEMENT INITIALE

10 ans.

COUTS DE RACCORDEMENT

Les coûts de raccordement sont établis selon les modalités définies dans le règlement de service et le bordereau des prix en annexe.

TARIFICATION EN VIGUEUR

Au 1^{er} janvier 2021, la tarification est la suivante :

R1 (€HT/MWh)	35.48
R2 (€HT/kW)	58.93

Cette tarification peut évoluer (indexation des prix, renouvellement de contrat, avenant au contrat). Les demandeurs sont invités à se rapprocher de la Métropole de Lyon ou du délégataire pour connaître les évolutions programmées.

TAUX DE TVA APPLICABLE

Coûts de raccordement	20,0 %
R1	5,5 %
R2	5,5 %

ANNEXES

Sans objet.

